



COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six mars à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....25
Votants.....31

Objet :

RAPPORTEUR :
Monsieur SAINT PIERRE

Délibération numéro :
2019/021
Dispositif BOURG CENTRE

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : mercredi 3 avril 2019, que la convocation du conseil avait été établie le mercredi 20 mars 2019
Le Maire



ETAIENT PRESENTS : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Sylvie AYOT, Laaziza KECHKECH, Anne GAUTRAND, Bernard SOULIE, Elodie PLATET, Patrice GINESTE, Richard FAYET, Maryse DAURES, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Albine DALLE, Nadine TUFFERY, Nicolas CHIOTTI, Marie-Annick ABONDANCE

ETAIENT EXCUSES : Pascale BARAILLE, Denis BROUGNOUNESQUE, Isabelle CAMBEFORT, Isabelle CARTAILLAC

PROCURATIONS : Nathalie FORT pouvoir à Christophe SAINT PIERRE, Dominique DUCROS pouvoir à Maryse DAURES, Claude CONDOMINES pouvoir à Alain NAYRAC, Barbara OZANEAUX pouvoir à Claude ASSIER, Frédéric FABRE pouvoir à Emmanuelle GAZEL , Philippe RAMONDENC pouvoir à Nicolas CHIOTTI

ETAIENT ABSENTS : Nathalie FORT, Dominique DUCROS, Claude CONDOMINES, Barbara OZANEAUX, Frédéric FABRE, Philippe RAMONDENC

Madame Elodie PLATET est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Axel PORET, Directeur Général Adjoint des Services de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention du dispositif national Action Cœur de Ville signée le 5 octobre 2018,

Vu la convention du disposition Grands Sites Occitanie de la Région Occitanie,

Vu le dispositif Bourg Centre de la Région Occitanie,

Vu la délibération n° 2018/105 du conseil municipal du 8 juin 2018,

Considérant que le dispositif Bourg Centre a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région Occitanie, la commune de Millau, La Communauté de Communes de Millau Grands Causses, le Parc Naturel des Grands Causses en y associant le Conseil Départemental de l'Aveyron,

Considérant que ce dispositif a pour objectif d'agir sur les fonctions de centralité et l'attractivité de la commune de Millau vis-à-vis de son bassin de vie, dans une démarche de transition énergétique et écologique dans les domaines suivants :

- La structuration d'une offre de services diversifiées et de qualité,
- Le développement de l'économie et de l'emploi,
- La qualification du cadre de vie – qualification des espaces publics et de l'habitat,
- La valorisation du patrimoine naturel, architectural, culturel.

Considérant que l'intervention de la Région pourra soutenir les projets relevant des thématiques suivantes :

- qualification du cadre de vie : valorisation des entrées de ville, des espaces publics, du patrimoine, des façades situées dans le cœur de ville, aménagements paysagers, ...
- habitat : création de logements sociaux, résorption de la vacance, lutte contre l'habitat indigne ou dégradé, lutte contre la précarité énergétique, création de logements partagés (ex : maintien des personnes âgées en centre bourg), ...
- offre de services à la population dans les domaines de la santé, de l'enfance, de la jeunesse, des sports et des loisirs, d'adaptation des équipements pour les personnes en situation de handicap, ...
- mobilité : maillage de cheminements doux, intermodalité,
- économie : maintien et développement du commerce en cœur de ville, réhabilitation des halles, installation de nouvelles activités artisanales, d'entreprises du patrimoine vivant ou de services aux entreprises, qualification des infrastructures d'accueil des entreprises, tiers lieux, espaces collaboratifs, accompagnement des entrepreneurs à la création de leur offre numérique, développement de la Silver économie, ...
- culture, patrimoine et tourisme : restauration et valorisation du patrimoine, équipements favorisant la pratique et la diffusion artistique, mise en réseau et mutualisation, qualification de l'offre d'hébergement, des lieux de visite, ...
- environnement : rénovation énergétique, développement des énergies renouvelables, ...

Considérant que ce dispositif constitue l'essentiel de la politique de développement territorial de la ville de Millau et de son intercommunalité,

Il est demandé au Conseil Municipal :

1. D'approuver les termes du projet de contrat cadre Bourg Centre,
2. D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat Bourg Centre débutant à la date de la signature et se terminant au 31 décembre 2021, et les avenants à venir,
3. D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter et percevoir les subventions et sommes allouées à l'exécution de ce contrat,
4. D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches en découlant.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, à MILLAU le jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

